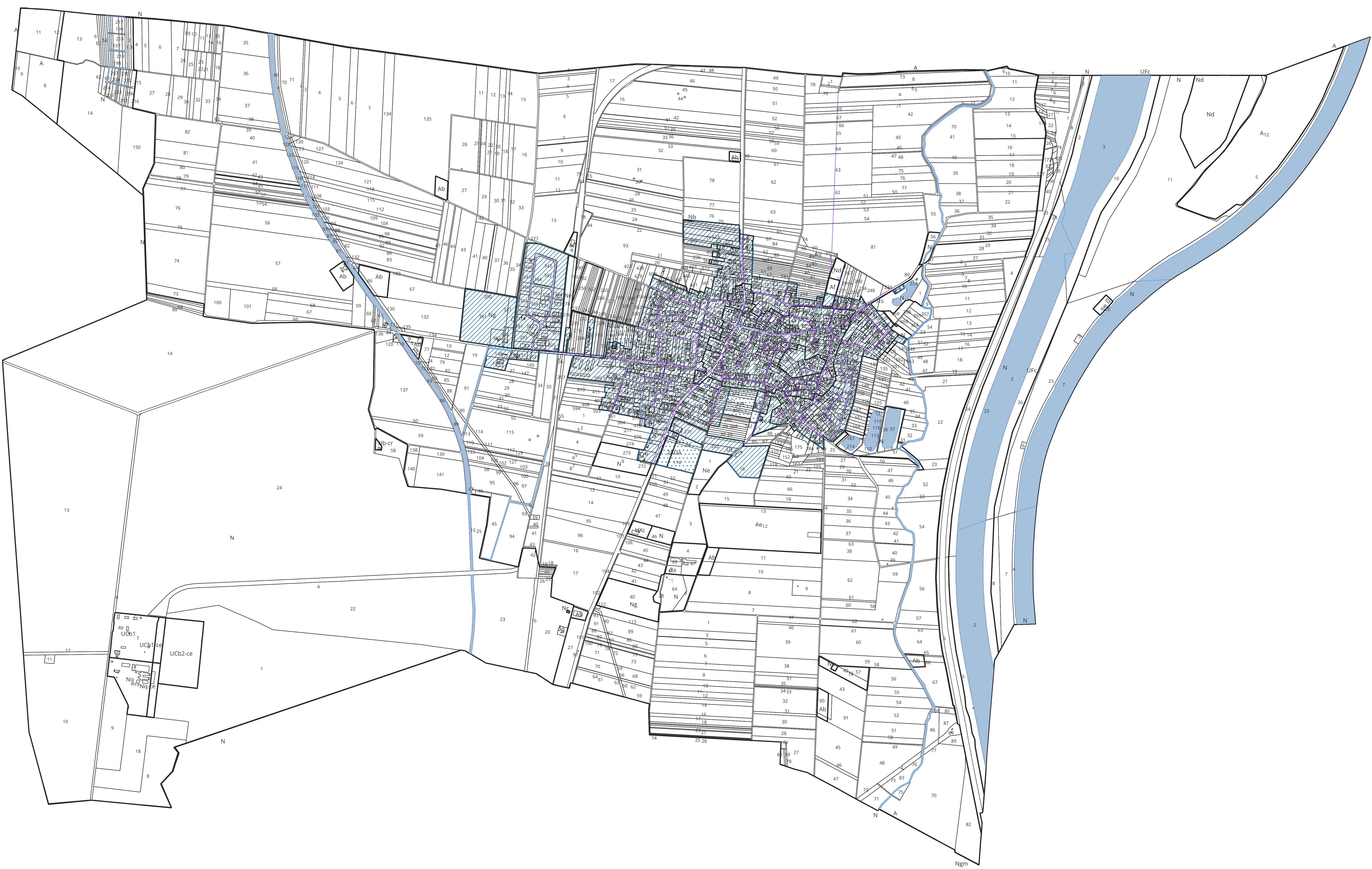




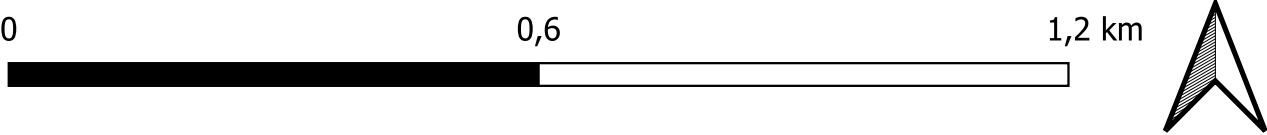
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN



- Zonage d'assainissement -
Eaux Pluviales

BLODELSHEIM

- Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparés (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées
- Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif
- Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire



sources: cadastre, Plu CCRB

[Echelle: 1/20000]
[Date: Août 2025]



DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

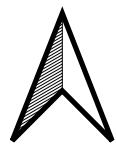


- Zonage d'assainissement -
Eaux Pluviales

FESSENHEIM

- Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées
- Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif
- Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire

0 500 1 000 m



sources: cadastre, Plui CCARB

[Echelle: 1/20000]
[Date: Août 2025]

DEPARTEMENT DU HAUT RHIN



- Zonage d'assainissement -
Eaux Pluviales

HIRTZFELDEN

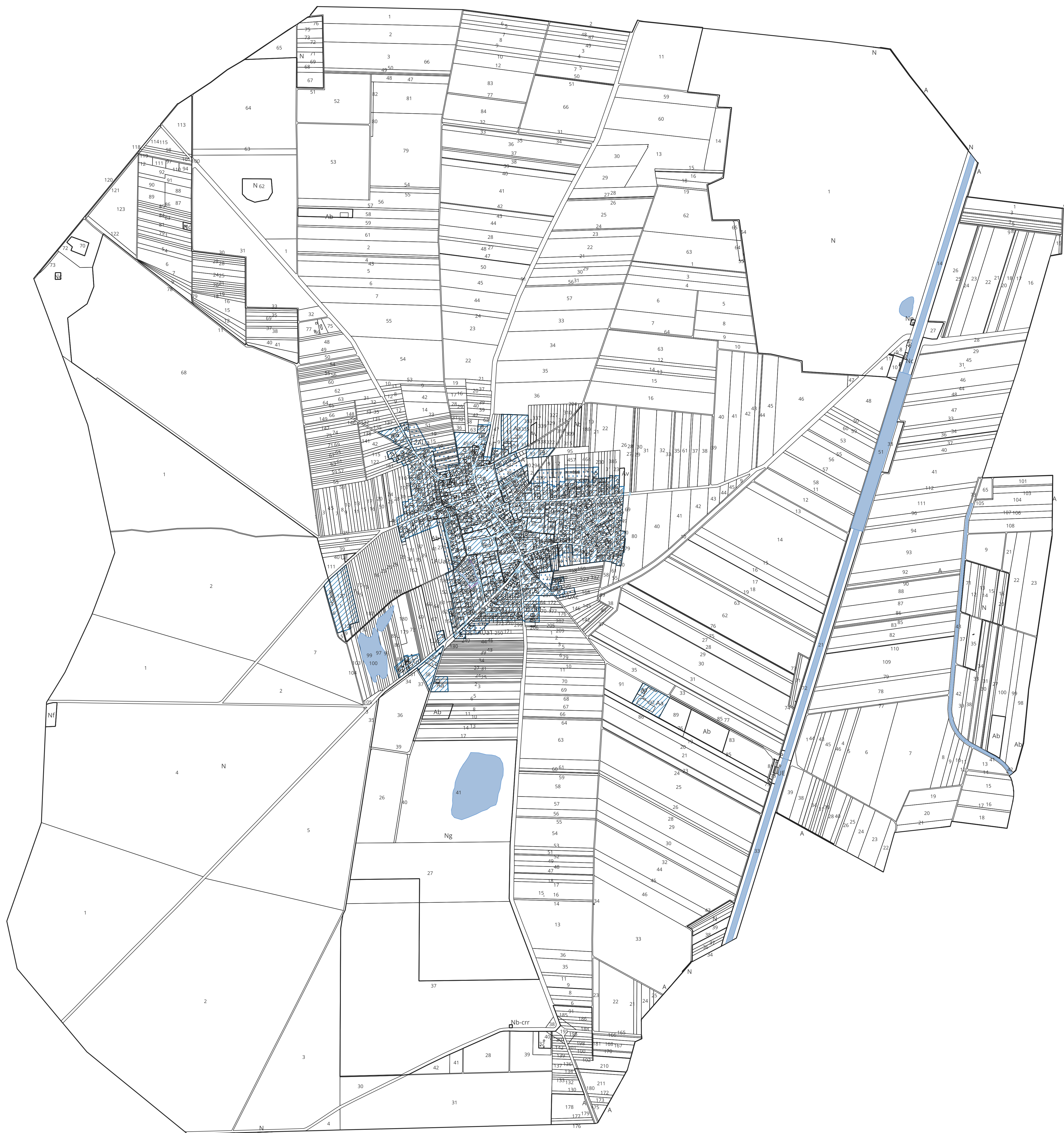
- Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées
- Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif
- Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire

0 0,6 1,2 km



sources: cadastre, Plu CCARB

[Echelle: 1/20000]
[Date: Août 2025]



DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

ALSACE

RHIN BRISACH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Zonage d'assainissement -

Eaux Pluviales

ROGGENHOUSE

Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées)

Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)

Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées

Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif

Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire

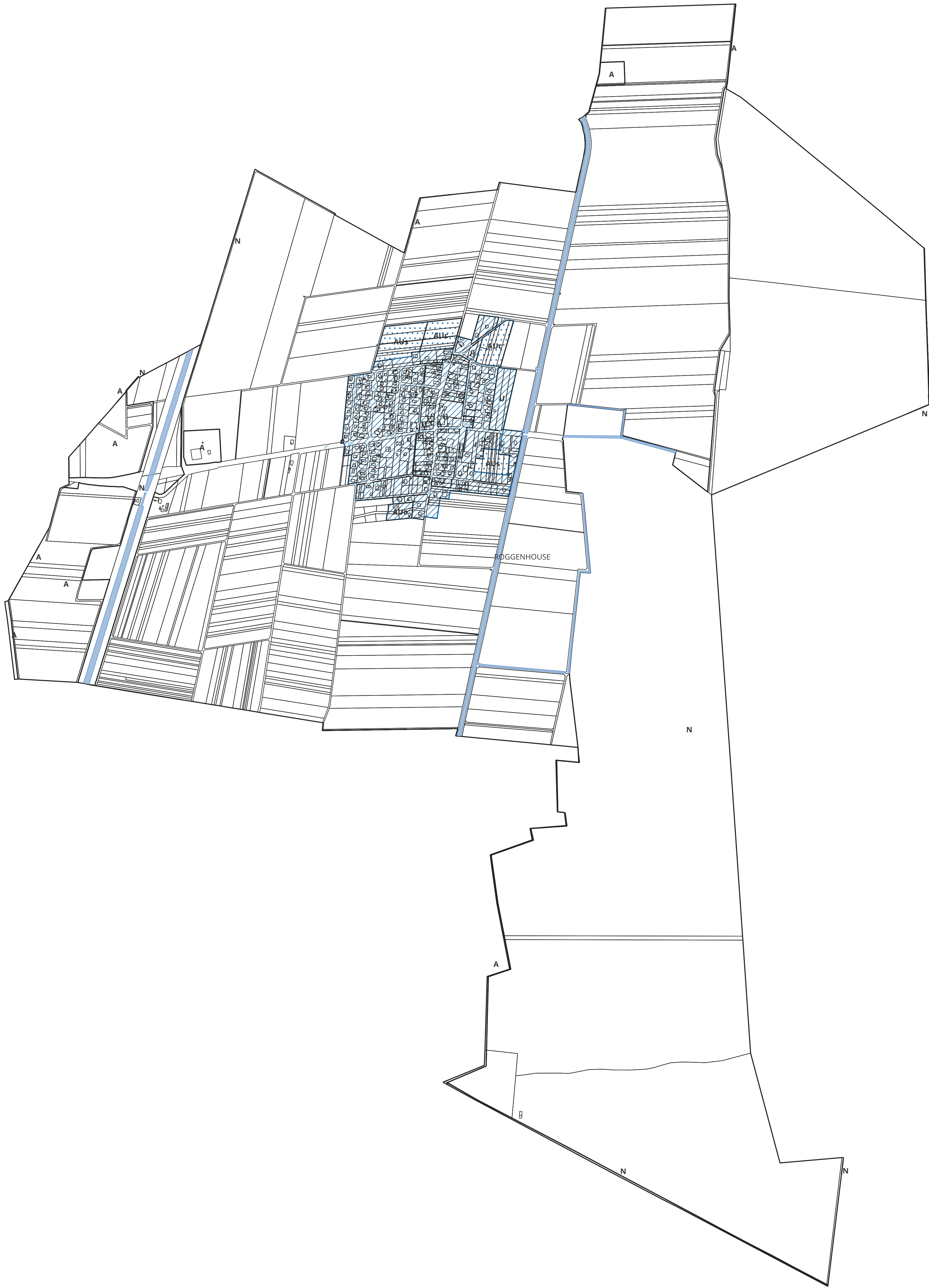
05001 000 m

SETUI

ENVIRONNEMENT

sources: cadastre, Plui CCARB

[Echelle: 1/20000]
[Date: Août 2025]



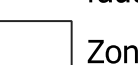


DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

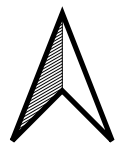


- Zonage d'assainissement -
Eaux Pluviales

RUMERSHEIM_LE_HAUT

-  Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées)
-  Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)
-  Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées
-  Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif
-  Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire

0 500 1 000 m



sources: cadastre, Plui CCARB

[Echelle: 1/20000]
[Date: Août 2025]



DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

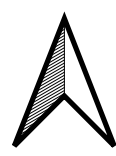


- Zonage d'assainissement -
Eaux Pluviales

RUSTENHART

- Zone d'urbanisation existante où les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation future où la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sera obligatoire (EP non collectées)
- Zone d'urbanisation existante desservie par un réseau de collecte unitaire où il faut favoriser la séparation des eaux pluviales des eaux usées
- Zone d'ANC où les eaux pluviales sont mises d'office en séparatif
- Eau pluviale en pseudo séparatif : une partie des eaux pluviales est infiltrée, une autre va dans le réseau unitaire

0 400 800 m



sources: cadastre, Plui CCARB

[Echelle: 1/15000]
[Date: Août 2025]